



**DECISION N°138-2026 –
REALISATION DE TRAVAUX AGRICOLES – ZA FONT DE L'OR – COMMUNE DE
CLEPPE**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment en son article R 2122-8,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC de Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant la nécessité de faire réaliser des travaux agricoles pour l'entretien de ZA de la Font de l'Or à Cleppé,

Considérant la proposition technique et financière de la société SARL DU ROULET, dont le siège Social est à MEYS (69610) - 2030 Route de Lyon - pour un montant de 14 220,00 € HT, soit 17 064,00 € TTC.

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur Le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis de la société SARL DU ROULET, dont le siège Social est à MEYS (69610) - 2030 Route de Lyon - pour un montant de 14 220,00 € HT, soit 17 064,00 € TTC, et de passer commande.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont prévus au budget principal

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),

Le 21/04/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS